



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 17.05.2023

Numéro de publication: BH07-0000003765

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation "In Memoriam" - Section vaudoise

Organisation concernée:

Fondation "In Memoriam" - Section vaudoise
CHE-110.441.889
avenue Général-Guisan 117-119
1009 Pully

Contexte:

Par décision du **11 mai 2023**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé la fusion par absorption de la **Fondation "In Memoriam" - Section vaudoise**, dont le siège est à **Pully**, par la **Fondation Général Henri Guisan**, dont le siège est à **Pully**. Elle a constaté que la première fondation doit être dissoute en conséquence. De plus amples informations peuvent être obtenues directement auprès du Conseil de fondation, Avenue Général-Guisan 117-119, 1009 Pully. La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène Rambert 15, 1014 Lausanne.

Décision:

Fusion par absorption du 11 mai 2023

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne